

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU

CANTON
DE SORGUES

COMMUNE
DE SORGUES
84700

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

OBJET

Vote du compte administratif 2024
Du CCAS et affectation du résultat

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la salle du Conseil Municipal, Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du C.C.A.S.

2025-

PRESENTS :

POUVOIRS :

EXCUSES :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le compte administratif 2024 du budget du CCAS est conforme au compte de gestion 2024 dressé par le comptable public ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2024 du Budget du CCAS sont les suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES PREVISIONS	46 270,92	1 618 345,40
DEPENSES REALISATIONS	20 519,11	1 199 782,61
RECETTES AUTORISATIONS	46 270,92	1 618 345,40
RECETTES REALISATIONS	6 727,08	1 103 905,63
RESULTAT GESTION 2024	- 13 792,03	-95 876,98
REPORTS	38 270,92	609 020,40
RESULTATS CUMULES 2024	24 478,89	513 143,42

Il n'y a pas de restes à réaliser.

Concernant les grandes masses financières :

En dépenses de fonctionnement, on note :

- 830 341,75 € en dépenses de personnel
- 280 461,93 € en charges à caractère général dont 49 294,48 € concernent la convention de service avec la commune de Sorgues, 27 862,60 € les colis aux seniors et 143 423,41 € la prestation de portage de repas.
- 74 972,97 € de charges de gestion courante dont 67 375,66 € de subvention d'équilibre versée à la Résidence Autonomie. Les secours d'urgence versés aux personnes en difficulté représentent 4 491,51 €.
- Le remboursement des intérêts de la dette pour 1 809,06 € (hors intérêts courus non échus).

Les recettes de fonctionnement proviennent de :

- La participation financière de la ville de Sorgues pour 550 000,00 €.
- Les produits des services pour 495 967,47 € dont 158 056 € pour le portage de repas, 307 281 € d'aide à domicile et 23 700 € de téléassistance.

Les dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital de la dette pour 15 616,94 €.
- Les dépenses d'équipement pour 4 902,17 €.

Les recettes d'investissement concernent :

- Les amortissements pour 6 727,08 €.

Considérant que les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement tel qu'il résulte du compte administratif 2024, et pour le surplus, affecté soit à la couverture des charges de fonctionnement, soit encore au financement de la section d'investissement ;

Considérant qu'il convient que le résultat 2024 soit repris, et son affectation décidée par le Conseil d'Administration :

BUDGET CCAS	Résultat global de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat global de clôture 2024
INVESTISSEMENT	38 270,92		- 13 792,03	24 478,89
FONCTIONNEMENT	609 020,40	0,00	- 95 876,98	513 143,42
TOTAL	647 291,32	0,00	- 109 669,01	537 622,31

RESTES A REALISER	
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00

Solde des restes à réaliser	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat cumulé d'investissement : 24 478,89

Solde des restes à réaliser : 0,00

Excédent de financement corrigé des RAR : 24 478,89

Il est proposé d'affecter le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **Affectation au 1068 (recette investissement) : 14 000,00 €**
- **Report 001 (recette d'investissement) : 24 478,89 €**
- **Report 002 (recette de fonctionnement) : 499 143,42 €**

APRES, en avoir délibéré

Le Conseil d'Administration,

ELIT, son président de séance afin de remplacer le président du conseil d'administration pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A **Le président de séance pour le vote du compte administratif est**

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF 2024 du budget du CCAS, Monsieur le Président s'étant retiré pour le vote.

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessus Monsieur le Président ayant réintégré la séance et en ayant repris la présidence.

**Pour extrait conforme,
 Le Vice Président du CCAS**

**J'atteste le caractère exécutoire
 De cette délibération à dater du :**

Jean-François LAPORTE

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

CANTON
DE SORGUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

OBJET
Vote du compte administratif 2024
De la Résidence Autonomie
Le Ronquet

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la salle du Conseil Municipal, Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du C.C.A.S.

2025

PRESENTS :

POUVOIRS :

EXCUSES :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R314-73 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Considérant que le compte administratif 2024 du budget de la Résidence Autonomie le Ronquet est conforme au compte de gestion 2024 dressé par le comptable public ;

Considérant que les résultats du compte administratif 2024 du Budget de la Résidence Autonomie le Ronquet sont les suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES PREVISIONS	171 941,20	1 090 087,19
DEPENSES REALISATIONS	28 689,39	1 060 422,94
RECETTES AUTORISATIONS	171 941,20	1 090 087,19
RECETTES REALISATIONS	50 178,10	981 482,27
RESULTATS GESTION 2024	21 488,71	- 78 940,67
RESULTATS REPORTES SUR LE BUDGET 2024	131 896,60	108 159,34
RESULTATS CUMULES 2024	153 385,31	29 218,67

En dépenses d'exploitation, on note :

- 402 725,85 € de dépenses de personnel.
- 360 558,51 € de dépenses à caractère général dont 215 447,38 € concernant les dépenses d'énergie et 87 111,45 € les prestations de service (dans le cadre des ateliers CPOM et des repas).
- 297 138,58 € de dépenses afférentes à la structure dont 226 581,72 € de location du bâtiment.

Les recettes d'exploitation proviennent pour 86 % de la tarification appliquée aux usagers soit 847 443,64 € (760 264,06 € de loyers et 87 179,58 € de prestations notamment repas).

Le versement du CPOM en 2024 (aide du Conseil Départemental à la mise en œuvre d'ateliers visant au maintien du lien social et de l'autonomie des résidents) représente 25 774,67 €.

Le CCAS a versé à la Résidence une subvention d'équilibre de 67 375,66 €.

En dépenses d'investissement :

- 8 930,39 € sont consacrés aux équipements du foyer logement dont 5 273,00 € de renouvellement d'électroménager dans les appartements.
- 11 300,00 € concernent le remboursement des cautions aux résidents sortants.

Les recettes d'investissement sont :

- Le FCTVA pour 6 028,03 €
- Les cautions versées par les résidents entrants pour 12 150,00 €.
- Les amortissements pour 29 555,47 €.

La résidence autonomie n'a pas de dette.

APRES, en avoir délibéré

Le Conseil d'Administration,

ELIT, son président de séance afin de remplacer le président du conseil d'administration pour le vote du compte administratif.

APPROUVE A Le président de séance pour le vote du compte administratif est
Monsieur

APPROUVE, le COMPTE ADMINISTRATIF 2024, Monsieur le Président du CCAS s'étant retiré pour le vote.

J'atteste le caractère exécutoire
De cette délibération à dater du :

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président du C C A S

Jean-François LAPORTE